

**De Porto à Galicia : « Entre culture et Bien-être » Du 9 au 16 Mai 2015**

**1<sup>er</sup> Jour : PARIS / PORTO**

Rendez-vous des participants à l'aéroport de Paris.



Accueil par notre représentant Repartir, qui vous assistera pour les formalités d'enregistrement. Envol à destination de Porto.

Arrivée en début d'après-midi à l'aéroport de Porto et accueil par notre guide accompagnateur. Transfert vers le centre de Porto.

L'après-midi sera consacrée à la visite de Porto.

Vous commencerez la découverte avec un guide local pour la visite de l'église médiévale de St François et le Palais de la Bourse et son fameux salon arabe. Promenade dans le quartier typique de Ribeira.



Installation à l'hôtel. Dîner dans un restaurant tout près de l'hôtel. Nuit à l'hôtel.

**2<sup>ème</sup> Jour : Porto - Barcelos - Braga - Lias**

(250 Kms)

Petit déjeuner à l'hôtel. Départ de l'hôtel pour la région de la Galicie.

Arrêt à Barcelos, ville qui fut au 15<sup>e</sup> siècle, résidence du 1<sup>er</sup> Duc de Bragança, devenue l'un des centres d'artisanat les plus actifs du Portugal.

Continuation vers Braga, surnommée la « Rome du Portugal », et visite de l'église du Bom Jesus do Monte. Magnifiques vues panoramiques.

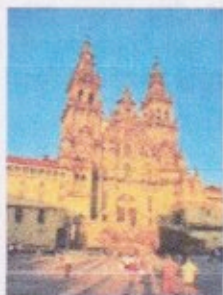
Déjeuner dans un restaurant.

Continuation vers votre lieu de séjour. Installation, dîner et nuit à l'hôtel 4\* Lias Caldaria.

**3<sup>ème</sup> Jour : Journée à Saint Jacques de Compostelle**

(200 Kms)

Petit déjeuner à l'hôtel.



Le matin, vous visiterez la ville de Saint Jacques de Compostelle avec un guide local.

Tour de ville panoramique avec la Plaza de l'Obradorio, et visite de la Cathédrale du 11<sup>e</sup> siècle qui renferme le « roi des encensoirs ».

Déjeuner de « Spécialités de St Jacques » dans un restaurant.

L'après-midi, promenade dans le Parc Alameda avec de superbes vues panoramiques sur la ville.

Continuation de la visite avec le Pobo Galego (musée du peuple de la Galice).

Retour à l'hôtel en fin de journée. Dîner et nuit à l'hôtel.

**4<sup>ème</sup> Jour : Ourense et Après-midi Soins Thermaux**

(30 Kms)

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Le matin, excursion à Ourense, à la découverte de l'ancienne partie de la ville, avec un guide local de la ville, qui vous fera visiter la Cathédrale.

Retour à l'hôtel pour le déjeuner.

L'après-midi est consacré à la détente et relaxation au centre Spa et Thermal de l'hôtel.

Tél 01 53 38 92 60

Ces premiers soins consistent en un massage partiel de relaxation (dos ou jambes), suivi d'un bain d'hydro-massage (baignoire individuelle avec utilisation d'eaux minérales médicinales), puis d'une séance de jet à pression, qui a une action calmante sur les articulations douloureuses.

Dîner et nuit à l'hôtel.

**5<sup>ème</sup> Jour : Journée excursions à Vigo et Pontevedra (220 Kms)**

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Départ pour Vigo, premier port d'Espagne pour sa pêche et les liaisons transatlantiques.

Visite de la vieille ville et de la Collégiale de Santa Maria de Vigo qui fut élevée en 1816.

Continuation pour Pontevedra.

Découverte de l'église Santa Maria Mayor et de l'Eglise la Peregrina, patronne de la province de Pontevedra. Une chapelle très pécuniaire, puisque sa base n'est pas en croix mais en forme de coquille, symbole du Chemin de Saint Jacques.



Déjeuner dans un restaurant.

L'après-midi, vous visiterez le Museo provincial de Pontevedra, qui est une fantastique réplique de la proue du bateau de Christophe Colomb « el Santa María ».

Retour à l'hôtel en fin de journée. Dîner et nuit à l'hôtel.

**6<sup>ème</sup> Jour : Matinée Soins Thermaux et Après-midi à Ribadavia (30 Kms)**

Petit déjeuner à l'hôtel.

La matinée est consacrée à la détente et relaxation au centre Spa et Thermal de l'hôtel. Les soins consistent d'abord en un massage Castrexo, qui est la combinaison de l'utilisation de pierres chaudes et des techniques de massage traditionnel. Ce massage libère la tension musculaire, améliore la circulation et libère les toxines. La deuxième partie des soins est ce qu'on appelle un Thermarium, c'est un programme qui dure 2 heures et qui comprend une série de techniques d'hydrothérapie, de thermothérapie et d'aromathérapie, exécutées dans une zone privée en présence d'un membre du Spa.

Déjeuner à l'hôtel.

L'après-midi, départ en excursion à Ribadavia, l'une des régions viticoles les plus réputées de la Galicie.

Visite d'une Bodega et dégustation de vins.

Retour à l'hôtel pour le dîner et la nuit.

**7<sup>ème</sup> Jour : Santa Maria la Real de Oseira et Après-Midi Soins Thermaux (30 Kms)**

Petit déjeuner à l'hôtel.



Le matin, départ pour la vallée d'Arenteiro.

Visite du Monastère de Santa Maria la Real de Oseira.

Retour à l'hôtel pour le déjeuner.

L'après-midi est consacré à la détente et relaxation au centre Spa et Thermal de l'hôtel.

Tél 01 53 38 92 60

Ce seront vos derniers soins inclus au programme, qui comprendront un massage Kassa (massage de style arabe avec savon, gant exfoliant et huile chaude, pour un renouvellement de la peau et l'activation de la circulation sanguine), suivi d'un bain d'hydro-massage (comme expliqué ci-dessus, cf. Jour4), puis d'une séance de sauna.

Dîner et nuit à l'hôtel.

**8<sup>ème</sup> Jour : PORTO / PARIS**

**(200 Kms)**



Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ vers le Portugal, pour l'aéroport de Porto. Envol à destination de Paris.

**FIN DE NOS SERVICES**

*Attention, l'ordre des visites peut être modifié en fonction des impératifs locaux, des changements d'horaires et des conditions de transport.*

**Hôtel et Spa Thermal de Lias Caldaria 4\***



L'hôtel spa Lias Caldaria se trouve au bord de la rivière Miño, au milieu d'une campagne tranquille. Le restaurant du Lias Caldaria propose une combinaison de plats galiciens et internationaux.

Le spa/centre de bien-être est moderne et élégant. Il propose une large gamme de soins, notamment des massages. L'eau provient d'une source privée, et vous y trouverez 2 piscines, intérieure et extérieure.

La zone de Termarium est actuellement la plus innovante sur les thérapies thermales, avec un design unique on y utilise les techniques les plus modernes (bains aromatiques, jacuzzi, cabines sèches et humides, piscines contraste, douches aromatiques, sièges chauffants).

Le spa propose également un certain nombre de techniques à des fins différentes, tels que des bains à remous, jets, bains des mains, bains de pieds, lombaire jet douche Vichy, sauna, salle de gym, les boues de réadaptation, etc.

**Hotel Vila Gale 4\* à Porto**



L'hôtel est situé dans le centre de Porto, à quelques mètres d'une des rues des plus animées, avec des nombreuses boutiques, restaurants, bars, l'hôtel dispose de restaurants qui servent les repas

En ce qui concerne le bien-être, il y a une zone de détente et anti-stress qui a été créé pour répondre aux besoins du client, et qui a obtenu la marque de qualité Clubs de Santé Vila Galé (SPA avec piscine intérieure chauffée, jacuzzi, sauna, bain turc, douche vichy, douche de contraste, fitness, solarium).

**PRIX MAI 2015**
**Destination :** Découverte de la Galice

**Durée :** 8 jours / 7 nuits

**Prix en € par personne en chambre double à partager, calculés sur les bases minimums suivantes**

Nombre de participants	DU 9 au 16 Juin 2015
A partir de 20 participants	1 620 €
A partir de 25 participants	1 580 €
A partir de 30 participants	1 445 €
A partir de 35 participants	1 415 €
<b>Supplément chambre individuelle *</b>	175 €

*\*N.B : 10 % de chambres individuelles sont accordées par groupe. Au-delà, nous consulter.*
**CES PRIX COMPRENNENT**

- ✓ L'assistance de notre représentant Repartir à l'aéroport de Paris à l'aller,
- ✓ Le **transport aérien Paris/Porto/Paris** sur vols réguliers directs,
- ✓ Les taxes d'aéroport et de sécurité (41 € à ce jour), modifiables jusqu'à 30 jours du départ,
- ✓ Les transferts et transport terrestre en autocar climatisé,
- ✓ L'assistance de notre **guide /accompagnateur francophone** durant toutes vos excursions,
- ✓ Les services de **guides locaux** sur Porto, Saint Jacques de Compostelle et Ourense,
- ✓ Toutes les visites avec droits d'entrée sur les sites mentionnés au programme,
- ✓ L'hébergement en chambre double à partager dans des **hôtels de catégorie 4 étoiles** (normes locales),
- ✓ La pension complète du **dîner du Jour 1 au petit déjeuner du Jour 8, vin compris aux repas,**
- ✓ **Les cafés aux déjeuners**
- ✓ **Les soins prévus au programme**
- ✓ Les assurances Assistance/Rapatriement et Annulation/Bagages,
- ✓ Un carnet de voyage,

**CES PRIX NE COMPRENNENT PAS**

- ✓ Les dépenses à caractère personnel (Blanchisserie, Bar, Téléphone...),
- ✓ **La réduction pour ceux qui ne souhaitent pas bénéficier des soins : - 125 € par personne**
- ✓ Les pourboires aux chauffeurs et guides
- ✓ D'une manière générale, tout ce qui n'est pas mentionné dans la rubrique « ces prix comprennent ».

**Devis calculé le 26 JUIN 2014**

Calculs basés sur les tarifs connus à ce jour pour la saison référencée, sous d'augmentation officielle des tarifs de transport non prévisibles à ce jour, des disponibilités aériennes et hôtelières au moment de la réservation.

**Formalités (pour les ressortissants Français) :**  
 Passeport ou Carte Nationale d'Identité en cours de validité.


A retourner au plus tard **le 15/11/2014** à l'URCL  
**avec votre chèque d'acompte à l'ordre de Repartir ou les coordonnées de votre carte Bancaire**  
**(autorisation de prélèvement ci-dessous) en cas de paiement par CB**

**VOS COORDONNEES**

**1<sup>ère</sup> personne**

Nom : .....

Prénom : .....

**Merci de joindre une photocopie de votre pièce d'identité avec ce bulletin d'inscription.**

Adresse : .....

Code postal ..... Ville .....

Numéro de téléphone fixe ..... Portable : .....

E-mail .....

**2<sup>ème</sup> personne (le cas échéant)**

Nom : .....

Prénom : .....

**Merci de joindre une photocopie de votre pièce d'identité avec ce bulletin d'inscription.**

Adresse : .....

Code postal ..... Ville .....

Numéro de téléphone fixe ..... Portable .....

E-mail .....

**LOGEMENT**

- Chambre double (1 grand lit double)
- Chambre Twin (2 lits simples),
- Chambre individuelle
- Je voyage seul(e) mais souhaite de préférence partager ma chambre avec une autre personne.
  
- Je ne souhaite pas bénéficier des soins** et par conséquent bénéficier des 125 € de réduction au moment du solde

**REGLEMENT**

**Je règle l'acompte de 470 Euros par personne soit :.....€**

- Par chèque à l'ordre de Repartir
- Par carte bancaire

Prélèvement à effectuer sur carte :

N° ..... Validité...../..... Cryptogramme.....

**La facture de solde, à régler 30 jours avant le départ, vous sera adressée à votre domicile.**  
**Pour les paiements par carte bancaire, sauf avis contraire de votre part, le solde sera débité sur la même carte bancaire.**

- Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières de vente
- Je reconnais avoir pris connaissance du programme du voyage.

Fait à ....., le.....

17

**Signature (obligatoire)**

## CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

### INSCRIPTION

#### Absence de droit de rétractation pour les ventes à distance:

En application des dispositions de l'article L.121-20-4 du code de la consommation l'ensemble de prestations proposées par Repartir ne sont pas soumises à l'application du droit de rétractation prévu aux articles L.121-20 et suivants du Code de la consommation en matière de vente à distance.

### CONDITIONS DE PAIEMENT

Toute inscription doit être accompagnée d'un versement minimal de 30% du montant total du voyage prévu, le solde devant être réglé au plus tard 30 jours avant le départ, le défaut de paiement pouvant entraîner l'annulation de vos prestations. Toute inscription tardive entraîne le règlement intégral le jour de la prise de commande.

### PRIX

Les prix indiqués dans nos supports ont été calculés sur 1USD=0,72\$, 1£=1,13€, 1CAD=0,71€, 1ZAR=0,09€ (sauf mention contraire sur votre facture ou votre devis). Une fluctuation des taux de change ou encore des tarifs aériens de plus de 5% peut entraîner un changement de prix. Seule est prise en compte la date de départ et non la date d'inscription. Les taxes aéroports, intégrant les surcharges de sécurité ou de carburant, pourront également connaître une fluctuation jusqu'à l'émission des billets.

Nota : tous nos prix sont en euros et sont établis en fonction du nombre de nuits sur place et non du nombre de jours passés sur place.

### CONDITIONS D'ANNULATION

#### Annulation du voyage du fait de l'Agence Repartir :

L'Agence Repartir s'engage à ne pas annuler de voyage pour un nombre insuffisant de passagers, moins de 21 jours avant la date de départ. Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation est imposée par des circonstances de force majeure, pour des raisons de sécurité au-delà de ce délai.

#### Annulation du voyage du fait du CLIENT :

L'annulation émanant du client entraîne le versement de frais variables selon la date à laquelle elle intervient. Toute modification ou annulation devra être confirmée par écrit auprès de REPARTIR.

#### 1/ Toute annulation émanant du client, à l'exclusion des exceptions ci-après mentionnées, entraîne la perception des frais suivants :

En cas d'émission des billets avant le délai des 30 jours avant le départ, un montant forfaitaire de 300 € vous sera facturé en complément des frais de dossier :

- plus de 30 jours avant le départ, il sera retenu le montant des frais de dossier, soit 90 € par personne
- de 30 à 21 jours avant le départ, il sera retenu 30 % du coût total du voyage, par personne,
- de 20 à 8 jours avant le départ, il sera retenu 50 % du coût total du voyage, par personne,
- de 7 à 2 jours avant le départ, il sera retenu 80 % du coût total du voyage, par personne,
- moins de 2 jours avant le départ, il sera retenu 100 % du coût total du voyage, par personne.

#### 2/ ATTENTION : les conditions d'annulation minimales suivantes sont applicables aux croisières et vols spéciaux :

- De l'inscription à 60 jours avant le départ, il sera retenu le montant de l'acompte,
- de 90 à 30 jours avant le départ, il sera retenu 40 % du montant total du voyage,
- de 30 à 21 jours avant le départ, il sera retenu 75 % du montant total du voyage,
- de 20 jours au départ, il sera retenu 100 % du montant total du voyage.

Certaines compagnies de croisière imposent des conditions spéciales qui vous seront communiquées par nos services.

#### 3/ Conditions d'annulation totale du voyage par le groupe.

- de l'inscription à 99 jours avant le départ, il sera retenu le montant de l'acompte,
- de 99 à 30 jours avant le départ, il sera retenu 40 % du montant total du voyage
- de 30 à 21 jours avant le départ, il sera retenu 75 % du montant total du voyage
- de 20 jours au départ, il sera retenu 100 % du montant total du voyage

### RESPONSABILITE :

L'Agence Repartir agit en tant qu'intermédiaire entre divers prestataires. Sa responsabilité est dérogée en cas de :

- Force majeure (grève, intempérie, guerre, séisme, épidémie, etc...) et ne saurait prendre en charge les frais supplémentaires occasionnés par ces événements,
- Changement d'horaire ou d'aéroport,
- Les frais occasionnés par ces circonstances fortuites ne pourront en aucun cas donner lieu à un dédommagement. La responsabilité des compagnies aériennes participant au voyage proposé par Repartir est limitée et précisée dans la convention de Montréal du 28 mai 1999 ou les réglementations locales régissant les transports nationaux du pays concerné.
- Repartir ne saurait voir sa responsabilité se substituer à celle des transporteurs français ou étrangers assurant les transferts ou le transport des passagers.

### IMPORTANT : BILLETS D'AVION

Dans le cas de document d'identité dont le nom qui nous a été fourni ne correspond pas à celui du document officiel du client, celui-ci supportera les frais de ré-émission ou d'annulation ou se verra refuser le départ. Tout changement de nom d'un client après émission d'un billet sera considéré comme une annulation et facturée selon les conditions d'annulation partielle (voir ci-dessous).

Nous établissons le billet pour le compte du client, nous le faisons sur la base des informations transmises par l'organisateur du voyage : nous ne pouvons être tenus pour responsables des conséquences qu'elles soient, liées au fait que ces informations s'avèrent erronées. En cas de défaut d'enregistrement au lieu de départ, quelle qu'en soit la cause, même en cas de force majeure, ou suite à la non présentation de documents officiels (passport, visa, certificat de vaccination, etc...) il sera retenu 100% du montant total du voyage de même que pour l'interruption par le client de tout voyage commencé.

### HOTELLERIE

La classification des hôtels est donnée sur la base des réglementations locales et propres à chaque pays et ne correspond pas toujours à une classification européenne. Très souvent, la chambre triple correspond à un lit d'appoint dans une chambre double.

Les chambres sont prévues pour 2, 3 ou 4 personnes selon la rooming-liste fournie par le responsable. Celle-ci doit parvenir 30 jours avant la date de départ. Les chambres individuelles font l'objet d'un supplément, celui-ci sera facturé dans le cas où l'un des participants ne trouverait pas à partager sa chambre.

### ASSURANCES

L'Agence Repartir a souscrit auprès de la société GAN Eurocourtage I A R D siège social : 4-6, avenue d'Alsace 92 033 LA DEFENSE CEDEX, un contrat d'assurance N° 86 271 042 garantissant sa Responsabilité Civile Professionnelle.

L'Agence Repartir, en collaboration avec l'EUROPEENNE D'ASSURANCES dont le siège social est situé 41, rue des 3 Fontanets 92 024 NANTERRE CEDEX, a souscrit pour votre sécurité une assurance ASSISTANCE - RAPATRIEMENT (contrat 7 905 061) incluse dans tous nos forfaits.

Le souscripteur reconnaît avoir réceptionné les conditions générales de cette police de même que celles d'assurances complémentaires (annulations/bagages etc...) dans le cas où celles-ci auraient été souscrites. Par ailleurs, l'Agence Repartir a sélectionné une assurance complémentaire (contrat 7 905 062), vous donnant la possibilité de souscrire l'une des 2 options suivantes :

- OPTION 1 FRAIS D'ANNULATION - BAGAGES(800 Euros par personne avec un maximum de 8 000 Euros par événement)
- OPTION 2 FRAIS D'ANNULATION - INTERRUPTION DE VOYAGE - BAGAGES(1 500 Euros par personne avec un maximum de 15 000 Euros par événement)-

### FRANCHISE

Une franchise de 5% du montant total du voyage avec un minimum de 45 Euros par personne sera déduite du montant de l'indemnité versée par l'EUROPEENNE D'ASSURANCES.

•Toute annulation de voyage, entrant dans le cadre de la garantie Assurance-Annulation devra être signalée directement à l'Agence Repartir et confirmée par lettre recommandée au plus tard 48 h après la date de l'événement ayant motivé l'annulation.

•De même que tout sinistre devra être confirmé par écrit à l'Européenne d'Assurances au plus tard dans les 5 jours ouvrés.

En cas d'annulation du client avant le départ : les frais de dossier, la prime d'assurances, les frais de visa, les taxes aéroports ne sont pas remboursables.

### Attention :

Si l'assuré annule tardivement, l'Européenne d'Assurances ne pourra prendre en charge que les frais d'annulation exigibles à la date de la survenance de l'événement générateur du sinistre.

Si la souscription de la garantie est postérieure à l'apparition du motif d'annulation du voyage et à sa connaissance par l'assuré, elle ne pourra pas ouvrir droit aux indemnités.

### TRANSPORT AERIEN

#### Vols réguliers et vols spéciaux :

La responsabilité des compagnies aériennes est limitée au transport des passagers et de leurs bagages.

Tout retard dû à l'intensité du trafic aérien ou en cas d'événements indépendants de leur volonté (incidents techniques notamment du contrôle aérien, grèves, conditions météorologiques, etc...) ne pourra donner lieu à une indemnité. Dans tous les cas, aucune indemnisation ne pourra être demandée, ce en compensation des frais supplémentaires encourus.

Les billets d'avion non utilisés à l'aller ou au retour ne sont pas remboursables.

#### Spécificités des vols spéciaux :

Conformément au décret n°2007-669 du 2 mai 2007, le client est informé de l'identité du ou des transporteurs contractuels ou de fait, susceptibles de réaliser le vol acheté. Le vendeur informera le client de l'identité de la compagnie aérienne effective qui assurera le ou les vol(s). En cas de changement de transporteur, le client en sera informé par l'agence de voyages ou par l'organisateur de voyages, par tout moyen approprié, dès lors qu'il en aura connaissance et ce jusqu'à l'embarquement. Les compagnies de charters se réservent le droit d'effectuer des escales qui peuvent ne pas avoir été prévues au départ.

Les modalités particulières d'organisation des vols spéciaux peuvent entraîner des départs (ou retours) tardifs en pleine nuit et de même pour les arrivées. Aucune indemnité ne pourra être réclamée dans ce cas notamment au niveau du nombre de nuit à destination ou d'une diminution relative de la durée du séjour, seul étant pris en compte le nombre de jours de voyage.

### CESSION DU CONTRAT

Le(s) cédant(s) doit impérativement informer Repartir de la cession du contrat par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 7 jours avant le début du voyage (15 jours pour une croisière) en indiquant précisément le(s) nom(s) et adresse(s) du/des cessionnaire(s) et des participant(s) au voyage et en justifiant que ceux-ci remplissent les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage.

Frais de cession :

A titre indicatif, les opérations consécutives à une cession de contrat pourront entraîner des frais de l'ordre de 30/500 €, selon le nombre de personnes en cause et le type de transport (notamment pour les vols réguliers lorsque les billets sont déjà émis) et de la proximité du départ.

### FORMALITES ADMINISTRATIVES

Les formalités administratives indiquées dans nos documents s'adressent uniquement aux personnes de nationalité française. Repartir n'est pas responsable de l'observation par le client de ses obligations, notamment dans le cas où il se verrait refuser l'embarquement ou le débarquement et/ou infliger une amende.

### RECLAMATION SERVICE APRES VENTE

Lorsqu'un client constate qu'un service sur place n'a pas été fourni comme prévu, il doit formuler sa réclamation aux responsables locaux afin de ne pas en subir les inconvénients pendant toute la durée du voyage ou du séjour. S'il n'obtient pas satisfaction, il doit demander à nos représentants locaux une attestation de déclassement ou de prestations non fournies. Faute de cette attestation, nous ne pouvons garantir l'issue favorable de la réclamation qui nous serait formulée.

Toute modification de prestations initialement réservées, émanant de la part du client, n'entraînent aucun dédommagement ni recours. Les observations ou réclamations sur le déroulement de nos voyages devront être transmises par le titulaire du contrat au plus tard dans les 30 jours suivant le retour, accompagnées de justificatifs de factures en cas de prestations payées directement par le client.

Ce délai expiré, elles ne seront pas prises en compte par nos services auprès des fournisseurs intéressés. Les réclamations seront traitées dans les 60 jours suivant leur réception.

### COMPETENCE

En cas de litige, seul le tribunal de Bobigny est compétent.

38, rue des Renouillères - 93285 SAINT DENIS CEDEX

Tél. 01 53 38 92 60 - Fax. 01 53 38 92 65 - Email : [sa@repartir.fr](mailto:sa@repartir.fr)

S.A au capital de 229 000 € - R.C.S BOBIGNY B 417 543 766 - Licence d'Etat n° IM075100169 - Garantie A.P.S  
Responsabilité civile professionnelle : GAN ASSURANCE - N° TVA Intracommunautaire FR 82417543766



18